

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (Année scolaire 2023-2024)
2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRE du 08/01/2024 au 20/06/2024

NOM : PRENOM :
CLASSE : Tél. fixe : Portable (parents) :

CONDITIONS D'INSCRIPTION PAR PRIORITÉ :

- Elève demi-pensionnaire au 1^{er} trimestre

Mettre une croix pour les jours de repas choisis.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Le semestre comprend :	17 lundis	à	4.20	=	71.40 €
	19 mardis	à	4.20	=	79.80 €
	19 jeudis	à	4.20	=	79.80 €
	18 vendredis	à	4.20	=	75.60 €

En fonction des jours choisis, le MONTANT TOTAL À PAYER pour le semestre est de
(Exemple de calcul : un élève déjeunant le lundi, mardi, jeudi et vendredi paiera 71.40 + 79.80 + 79.80 + 75.60 = 306.60 €)

PAIEMENT :

- par chèque libellé à l'ordre de M. l'AGENT COMPTABLE DU LYCÉE L.G. DAMAS
- par Carte Bleue
- par virement sur le compte du Lycée L.G DAMAS
N° de compte : IBAN FR76 1007 1973 0000 0010 0572 142 / BIC TRPUFRP1
(Joindre le justificatif avec la fiche d'inscription)
- Prélèvement sur la bourse (si un dossier a été constitué au service de gestion)

J'autorise le chef d'établissement à prélever sur **la bourse du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre** le paiement partiel ou intégral des frais de la demi-pension.

Une aide financière (Fonds Social des Cantines) peut être accordée aux familles confrontées à des difficultés. Se renseigner auprès de l'Assistance Sociale du collège.

SANS FICHE D'INSCRIPTION ET SANS PAIEMENT L'ÉLÈVE NE POURRA PAS PÉNÉTRER AU SEIN DE LA DEMI-PENSION. Toute modification devra être demandée par courrier au Chef d'établissement.

Après signature de ce document, tout trimestre commencé est entièrement dû, sauf en cas d'absence justifiée et exclusion égale ou supérieure à 10 jours consécutifs (CA du 04/05/2010 Délibération N°2010/06).

Tout manque de respect d'un élève vis-à-vis du personnel éducatif ou de service, sera sanctionné par un renvoi.

Date.....

Signature des parents précédée de la mention « Lu et Approuvé »